



## REGLES DE VIE REGLEMENT INTERIEUR PARIS LADY BASKET

Ces règles ont pour objectifs de garantir la qualité de vie, d'encadrement et d'apprentissage des adhérentes.  
Les accepter, c'est se conformer aux articles ci dessous.  
Ces règles sont valables pour toutes les activités du club.

**Article 1** : S'acquitter de sa cotisation pour avoir un accès aux entraînements, matchs et/ou événements. La cotisation est due pour toute la saison même en cas d'arrêt de l'activité.

**Article 2** : Respecter, dans son attitude et ses propos, tous les acteurs du jeu. Entraîneurs, partenaires, adversaires, arbitres, joueuses, parents etc.

**Article 3** Respecter le matériel mis à disposition, les locaux, les transports, la propreté des lieux en toutes circonstances.

**Article 4** : Donner le meilleur de soi même aux entraînements et respecter les consignes.

**Article 5** : Venir faire du sport avec une tenue adaptée, équipement d'entraînement et basket d'intérieur.

**Article 6** : Apporter sa bouteille d'eau à chaque fois.

**Article 7** : Prévenir en cas d'absences aux entraînements.

**Article 8** : Atteste avoir précisé dans le listing d'inscription mon accord ou non pour les droits à l'image.

**Article 9** : La perte et/ou le vol d'objet personnel ne peut être de la responsabilité de l'association.

**Article 10** : Donne l'autorisation à l'association de contacter les secours et l'éventuel évacuation à l'hôpital, lequel sera autorisé à soigner l'adhérent si son état l'exige (hospitalisation, intervention chirurgicale etc...)